

ATTESTATION D'ACCUEIL

Liste des pièces à fournir (Originaux+ Photocopies).

1) JUSTIFICATION DE L'IDENTITE DE L'HEBERGEANT :

Demandeur français :

- Carte nationale d'identité ou passeport

Demandeur étranger :

- Titre de séjour en cours de validité

2) JUSTIFICATION DU DOMICILE :

- Titre de propriété ou bail locatif **comportant l'indication de la surface habitable du logement**
- Dernière quittance de loyer (*pour les locataires*)
- Une facture EDF ou téléphone récente (*pour les propriétaires*)

3) JUSTIFICATION DES RESSOURCES DU FOYER :

- 3 derniers bulletins de salaire de tous les membres de la famille

Tout document récent justifiant les ressources de l'hébergeant et des autres membres du foyer

4) JUSTIFICATION DES CHARGES DU FOYER :

- Justificatif du montant du loyer (quittance de loyer) ou du montant mensuel du crédit pour l'achat du logement (échancier du crédit)

5) JUSTIFICATION DE L'IDENTITE DE L'HEBERGE :

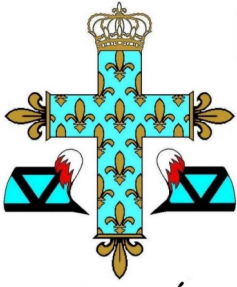
- Photocopie (lisible) du ou des passeports des personnes accueillies et **indication de leur adresse**
Pour une personne mineure : + leur adresse au pays
- Autorisation écrite des parents (avec indication de la durée, du nom et du lieu d'habitation de l'hébergeant) et Photocopie de leur pièce d'identité

6) A RECOPIER SUR PAPIER LIBRE :

- Attestation d'engagement à prendre en charge pendant toute la durée du séjour (indiquer les noms et prénoms ainsi que les dates précises d'arrivée et de départ) les frais de séjour de l'hébergé au cas où celui-ci n'y pourvoirait pas.
- Attestation de « qui de l'étranger ou de l'accueillant, s'engage à souscrire une assurance prenant en charge à hauteur de 30 000 € minimum les dépenses pour les soins pouvant être reçus pendant le séjour en France »

7) TIMBRE FISCAL

- 1 timbre fiscal à 30 € **DÉMATÉRIALISÉ**.
(1 seul timbre si vous accueillez un couple marié avec ou sans enfant)



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

ATTESTATION D'ACCUEIL

Depuis le 2 décembre 2004, les attestations d'accueil sont soumises à la validation du Maire de chaque commune après examen de la demande d'après les justificatifs et renseignements fournis. Ces justificatifs sont désormais obligatoires.

***Le Maire dispose d'1 mois à la date de dépôt de l'attestation pour statuer.
Votre demande devra donc être déposée suffisamment à l'avance.
Toutes attestations d'accueil acceptées et validées ne pourront être modifiées***

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Liste des pièces à fournir

(à ramener obligatoirement lors du dépôt du dossier)

NOM :

Prénom:

ATTENTION

**PREVOIR 30 MINUTES AVANT LA FERMETURE DE LA MAIRIE POUR
L'ENREGISTREMENT DU DOSSIER**